



Penvénan

Les plaisanciers attendent l'extension des corps-morts à Buguélès

Lors de l'assemblée générale des pêcheurs plaisanciers, qui a rassemblé 45 membres, la présidente, Marion Le Ralec, a rappelé que le port des gilets et le respect de la vitesse de 3 nœuds dans le port sont fondamentaux : « **Et il est souhaitable de s'abstenir de faire des vagues dans la baie de Guermel** », ce qui a pourtant été le cas ces derniers temps.

L'APP devrait accueillir les kayakistes la saison prochaine. Le stationnement des remorques sur les parkings des ports reste toutefois interdit, et le maire Michel Deniau, avoue qu'il « **n'a pas de solution pour l'instant** ». Par ailleurs le projet, d'extension des mouillages de Buguélès,

de 143 à 180 en 2020, projet placé sous la responsabilité de Jean-Yves Le Merrer, attend les autorisations administratives. Il est à nouveau souligné que la date butoir pour le renouvellement des corps-morts doit être respectée, sous peine de perdre le mouillage.

Le rapport moral de Marion Le Ralec précise le succès et la convivialité des activités de l'APP en 2013 comme en 2014. Le rapport financier de Christian Gaquère fait ressortir une marge positive lors des deux derniers exercices. Le conseil d'administration prévoit de passer l'exercice du 1^{er} juillet au 30 juin, au lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre, comme

c'est le cas actuellement. Jean Kiffer, président de la fédération **FNPPSF** informe des difficultés rencontrées pour le maintien du droit de pêche des plaisanciers. En particulier les aires marines protégées (zone de non-pêche pour tous, professionnels et plaisanciers) pourraient se multiplier sans l'action conjuguée de la fédération, et de tous les élus des régions concernées.

Jean Le Graët, Claude Coutant et Jean-Pierre Murat se représentaient et sont réélus au conseil d'administration. La présidente a profité de cette occasion pour remettre un chèque de 200 € à M. Guillou de la SNSM de Trévou.